

Future MCE : enquête auprès des associations adhérentes

Enquête « Nouveaux locaux, nouveaux moyens, nouvelles façons de travailler ensemble ? »

Signalétique

Nom de l'association : GULLIVER
Nom et fonction du répondant : Gwénaëlle BERTHELO, administratrice
Contact : contact@gulliver.eu.org

1 - LES MOYENS MATERIELS MIS A DISPOSITION

1.1 - Les bureaux associatifs, partagés ou non

Rappel situation actuelle : le partage de bureaux est le principe de base. Seule dérogation : quand une association a 1 ou plusieurs salariés qui travaillent dans les locaux de la Mce (l'association ne disposant pas d'autres locaux sur la Ville de Rennes), un bureau non partagé est attribué dans la mesure du possible. Cependant, l'hébergement des associations n'est pas inscrit dans les objectifs statutaires de la Mce et en cas de manque de place, les associations ne peuvent faire valoir un "droit d'hébergement", qu'il s'agisse :

- de nouvelles associations adhérentes
- ou d'associations adhérentes de plus ou moins longue date qui embauchent de nouveaux salariés.

111 - Actuellement, votre association

	ne dispose d'aucun local dans la Mce
	dispose d'un bureau individuel
X	partage un bureau avec 1 ou plusieurs autres associations (Si oui allez à la 111b)

111b - si bureau partagé, l'utilisez-vous ?

Allez à la 112 si pas concerné

X	Oui
	Non

112 - Cette situation correspond-elle à vos besoins *

	Oui
X	Non

si non, pourquoi ? Comment souhaitez-vous voir évoluer les choses ?

Le fait de partager le bureau ne nous pose aucun problème (au contraire). Actuellement le bureau partagé est utilisé uniquement pour stocker notre matériel informatique et électrique (ordinateurs, portables, écrans, câbles, rallonges, ...), du matériel de communication (bâche), des grandes cartes OSM

ainsi qu'un peu de documentation.

Il serait préférable que Gulliver dispose au moins d'une armoire de stockage dans l'une des salles de réunion.

Cela faciliterait l'organisation des permanences hebdomadaires (pas de matériel à transporter d'un étage à l'autre en début et fin de réunion).

Néanmoins, il peut arriver qu'une partie de nos affaires ne puissent être rangées dans l'armoire car trop volumineuses, donc l'accès à une armoire n'est pas suffisant.

113 - A votre avis, faut-il établir de nouveaux critères de répartition des bureaux associatifs ?

*

Oui
Non

si oui, lesquels ?

Gulliver n'a pas d'avis sur la question.

114 - Pour les associations qui disposent d'un bureau en propre occupé au quotidien, accepteriez-vous de contribuer financièrement à certains services comme : *

ménage et entretien des locaux
abonnement internet
Autre :

115 - Dans la future Mce, il n'y aura pas de parking : votre association serait-elle disposée : *

Plusieurs choix possibles

	Oui	Non
à louer un ou des emplacements dans un parking de la ville ?		X
à contribuer au financement de places de parking mises à disposition des associations de la Mce ?		X
Autre :		

Gulliver ne peut pas se permettre financièrement une telle dépense.

Ne serait-il pas possible d'avoir un accès au parking des Champs libres situé entre le parking à vélo et la Cantine (notamment pour les réunions en soirée) ?

Nous souhaitons que le parking vélo soit maintenu, dans la mesure du possible.

Proposition : acheter des antivols de compétition (en cas d'oubli ou comme renfort) et une charrette à vélo (pour le transport de marchandises).

116 - Seriez-vous d'accord pour que la Mce prenne en charge le coût des cartes Korrigo des membres du Bureau ? *

Oui
Non

Nous manquons d'éléments pour répondre : quel coût, quel pourcentage de la carte serait pris en compte, quelle est la fréquence des réunions du bureau ?

Quid des bénévoles qui se déplacent à vélo et ont également des frais (entretien

du vélo, les gilets fluo, l'imper, la polaire, le slip chauffant) ?

1.2 - Les équipements des bureaux associatifs

Rappel situation actuelle : à l'origine, chaque association équipait son bureau, qu'il soit ou non partagé. Au fil du temps, afin d'optimiser l'espace et d'harmoniser au mieux l'aménagement des bureaux, la Mce a pris en charge l'essentiel de l'équipement mobilier des bureaux associatifs. Les associations restent cependant libres d'apporter leur propre mobilier ; par ailleurs, elles conservent la charge des achats de petit matériel (ex : poste téléphonique).

121 - Cette situation vous semble-t-elle satisfaisante ? *

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

si non, pourquoi ? Comment souhaitez-vous voir évoluer les choses ?

122 - Faut-il établir de nouveaux critères d'équipement des bureaux associatifs ? *

<input type="checkbox"/>	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Non

si oui, lesquels ?

123 - Pensez-vous que la Mce devrait aussi équiper les bureaux d'un micro-ordinateur ? *

<input type="checkbox"/>	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Non

Remarques :

Certains d'entre nous tiennent à ce que la situation reste inchangée, les ordinateurs des associations n'ont pas à être à la charge de la MCE.

En revanche, l'un de nos membres a suggéré d'équiper la salle de réunion de deux postes en libre service, un sous Linux, un sous Windows, avec uniquement du libre (sauf la base Windows et le matériel) et une incitation à utiliser les Framakey. Le tout maintenu sur place par Gulliver tous les vendredis, un cahier de doléances attaché au poste. Aucune garantie d'intervention en dehors des permanences du vendredi soir, aucune garantie de sauvegarde ou de responsabilité de la part de Gulliver.

1.3 - Les équipements et matériels collectifs

131 - Actuellement, pour les locaux collectifs, et en particulier les salles de réunion, êtes-vous satisfait : *

	Oui	Non
du mode de réservation	X	X
de l'équipement matériel	X	X

de l'aménagement	X	
------------------	---	--

Mode de réservation : La possibilité de voir maintenant en ligne les réservations de la salle de réunion est un plus. Il faut maintenant envisager la réservation en ligne.

Équipement matériel : nous sommes globalement satisfaits, mais nous avons quelques suggestions pour la(les) salle(s) de réunion :

- des tables avec des vraies roulettes, pour pouvoir réorganiser facilement et rapidement leur disposition dans la pièce ;
- des prises de courants incrustées dans le sol (avec trappe pour les refermer) ;
- un vidéoprojecteur fixé au plafond ;
- éventuellement des écrans de projection fixés aux murs ou au plafond.

132 - A votre avis, dans la future Mce, qu'est-ce qu'on devrait améliorer au niveau des salles de réunion ? *

Les matériels collectifs mis à disposition * Pour chacun des matériels suivants actuellement mis à disposition des associations par la Mce, merci d'indiquer si vous l'utilisez : très souvent (chaque jour ou presque), régulièrement (chaque semaine ou presque), de temps en temps (moins souvent) ou jamais :

	Très souvent	Régulièrement	De temps en temps	Jamais
imprimante réseau couleur				X
photocopieur			X	
scanner				X
vidéoprojecteur		X		
micro ordinateur portable				X
appareil photo numérique				X
sono /mégaphone				X
gps			X	
lecteur dvd -vhs +écran				X
rallonges et câbles ethernet				X

133 - À votre avis, quel(s) autre(s) matériel(s) pourraient être mis à disposition des associations ? (préciser) *

L'un de nos membres a suggéré un vélo.

134 - Aujourd'hui, salles et matériels sont mis gratuitement à la disposition des associations adhérentes, pensez-vous : *

	Oui	Non
que c'est normal	X	
qu'une contribution financière serait normale		X
qu'une contribution financière serait légitime dans certains cas si oui, lesquels ?		

Nous payons une cotisation annuelle, cela nous semble normal de bénéficier gratuitement des salles et des matériels. Mais peut-être que les nouveaux locaux induiront de nouveaux usages.

2 - LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS AU SEIN DE LA MCE

La future Mce va permettre à chaque association adhérente de développer certaines activités jusqu'à maintenant difficiles voire impossibles en raison de l'étroitesse des locaux. C'est notamment le cas des activités en direction du grand public qui seront désormais facilitées grâce à la salle d'exposition et à l'existence de 2 salles de réunion pouvant respectivement accueillir jusqu'à 25 et 70 personnes.

2.1 - Pour chacune des activités suivantes, pourriez-vous indiquer si votre association est intéressée : *

	rarement (1 fois/an max)	non, pas du tout	de temps en temps	régulièrement
exposition	X			
organisation de manifestations et animations avec accueil de public				X
réunions et /ou conférences grand public			X	

2.2 - Y a t-il d'autres activités que votre association aimerait développer dans les locaux de la Mce ? *

X	Oui
	Non

si oui, préciser :

- Mettre une borne libre à disposition de tous à l'accueil (pour pouvoir télécharger des images, de la musique, des livres libres). Voir notre projet Expo libre en cours d'élaboration : http://gulliver.eu.org/expo_libre
- Mettre la Carte OuVerte et OpenStreetMap à disposition sur un ordi à la

réception.

3 - LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS COLLECTIFS

La future Mce va aussi permettre le développement de projets collectifs autour de nouveaux espaces ou d'espaces repensés. Pour chacun d'eux, pouvez-vous indiquer si votre association est intéressée pour participer d'une manière ou d'une autre à sa gestion et à son développement : *

	Ou i	Non
3.1 - Le centre de documentation	X	
3.2 - Le jardin et les espaces verts		X
3.3 - La mise en place d'un programme concerté d'animations grand public (expos, conférences..)	X	
3.4 - L'organisation de visites de la Mce : exemplarité du projet inter associatif, du projet architectural et des modes de gestion		X
3.5 - La communication autour des activités de la Mce et des associations		X

L'un de nos membres propose de rédiger ou simplement publier des articles sur les œuvres libres, dans le cadre d'ateliers réguliers (la régularité est souvent efficace). Cela correspondrait-il au « développement du centre de documentation » ?

Nous aimerions répondre oui à d'autres projets, mais nous manquons de bonnes volontés / de temps.

4 - LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES

4.1 - Nouveaux horaires et jours d'ouverture au public

Rappel situation actuelle : la Mce est ouverte au public du lundi au vendredi, selon les horaires suivants : • du lundi au jeudi : 9 H - 12H30 / 14 H - 18 H., et le vendredi : 9H-17H • soit au total 38 heures par semaine. Évolution souhaitée/ potentielle.

411 - Ces horaires d'ouverture vous semblent-ils correspondre aux besoins du public ? *

	Oui
X	Non
	Nsp (ou non concerné)

Si non, pourquoi ?

La lecture de cet article peut vous donner des pistes :

<http://www.lagazettedescommunes.com/150655/les-bibliotheques-doivent-corriger-la-%C2%AB-ringardise-%C2%BB-de-leurs-horaires-d%E2%80%99ouverture/>

Ouvrir le samedi pourrait être utile mais cela pose aussi une question de

société à l'image du débat sur l'ouverture des commerces le dimanche.

412 - Quels horaires vous sembleraient mieux appropriés ? *

Certains soirs en semaine et/ou le samedi.

413 - Pensez-vous qu'il serait intéressant que la Mce ouvre aussi le samedi après midi ? *

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Non
<input type="checkbox"/>	Nsp (ou non concerné)

Deux administrateurs sont pour et un contre.

414 - Si oui, votre association serait-elle intéressée pour accueillir le public le samedi après-midi à travers : *

	Oui	Non
une permanence consommateurs		X
une animation grand public ou autre activité	X	

Si oui, à quelle fréquence ?

Animation grand public, au rythme d'une ou 2 par an.

4.2 - La mise à disposition de personnel

Rappel situation actuelle : pas de mise à disposition ; un salarié ne peut s'impliquer sur un projet d'associations qu'à condition qu'il ait un caractère inter associatif, c'est-à-dire qu'il soit porté par au moins 2 associations adhérentes Évolution souhaitée/ potentielle Si la Mce en offrait la possibilité, votre association serait-elle intéressée par : *

	Oui	Non
421 - La mise à disposition ponctuelle d'un salarié pour la réalisation d'un projet de votre association ?		X
422 - L'aide à l'embauche de personnel ?		X
423 - La gestion administrative de votre personnel (établissement bulletins de paye et déclarations)?		X
424 - Autre (préciser)		

Une de nos membres pensent que le caractère inter-associatif doit absolument être conservé pour la mise à disposition de personnel ; un autre pense au contraire que cette condition peut sauter, qu'elle soit juste une préférence.

425 - Si vous avez répondu oui à l'une des questions ci-dessus : seriez-vous prêt à payer pour ce service ? *

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

5 - NOUVELLE COMMUNICATION : nouveaux supports, nouveaux messages... ou les 10 bonnes raisons de venir à la Mce

Pour notre emménagement, il est prévu de lancer une nouvelle communication en créant un flyer reprenant "Les 10 bonnes raisons de venir à la Mce" Parmi les propositions suivantes, pourriez-vous en sélectionner 10 maximum qui représentent pour votre association, les 10 meilleures raisons de venir à la Mce ?

* *_*_*_*_*10 CHOIX MAXIMUM*_*_*_*_*

X	1 agir/faire quelque chose pour l'environnement
X	2 apprendre à utiliser des logiciels libres
	3 assister à une conférence
	4 avoir des rivières propres, non polluées
X	5 circuler à vélo tranquillement
X	6 connaître les artisans qui proposent de réparer, revendre, louer... ou donner plutôt que de jeter
X	7 connaître mes droits en tant que locataire, propriétaire, consommateur
	8 consommer autrement
	9 découvrir les derniers comparatifs
	10 des lendemains qui chantent
	11 développer des projets
X	12 devenir bénévole, adhérent(e), militant(e)
	13 effectuer des recherches pour mes travaux universitaires
	14 être conseillé
	15 la défense des consommateurs et de l'environnement
	16 la nature en ville
	17 la sauvegarde des chauves-souris
	18 le zéro pesticide et jardiner au naturel
	19 les économies d'eau et d'énergie
	20 manger mieux

	21 marquer mon vélo contre le vol ou le réparer
	22 me documenter
	23 mieux respirer
	24 m'impliquer dans des actions collectives
X	25 m'informer sur la santé, l'environnement, le développement durable, la nutrition.
X	26 m'investir dans une association de consommateurs, d'environnement
	27 monter des projets pédagogiques
	28 participer à un débat
	29 participer aux ateliers vélos
	30 préserver la biodiversité
	31 protéger les oiseaux
	32 réduire mes déchets et les trier
X	33 régler un litige avec ma banque, mon propriétaire, mon garagiste...
	34 régler un problème de logement
	35 rencontrer une association d'environnement, de consommateurs...
	36 sauver les abeilles
	37 s'informer et se rassurer
X	38 sortir du nucléaire
	39 soutenir les associations de consommation et d'environnement
	40 suivre des formations
	41 une aide juridique
	42 visiter un bâtiment exemplaire en bois, chaux, bbc...
	43 voir à quoi ressemblent les champs libres vus de la Mce
	44 voir une exposition
	45 Autre :

Parce que

X	A - la lumière est allumée
X	B - ça a l'air sympa
X	C - je passe devant souvent
X	D - la banquise fond
	E - Autre :

6 - GOUVERNANCE

Pour mener à bien et animer le projet de future Mce, il est indispensable que des représentants des associations adhérentes s'impliquent dans la gestion de l'association Mce. Il est aussi nécessaire que ces représentants ne soient pas "toujours les mêmes" au risque d'épuiser les bonnes volontés.

6.1 - Vous même ou quelqu'un de votre association est-il volontaire pour prendre part au prochain Bureau de la Mce qui sera désigné au Ca suivant l'assemblée générale de 2013 ? *

	Oui
X	Non

si oui, nom du représentant concerné :

Deux simples délégués qui vont aux CA de la MCE c'est dur à trouver. Un buraliste c'est de la folie pure !

6.2 - Le mandat de président(e) est limité par nos statuts à 4 mandats successifs. Faute de candidat en 2012, le mandat de la présidente actuelle a déjà été prolongé d'1 année supplémentaire. A votre avis, au cas où aucun nouveau candidat ne se proposerait en 2013, comment et par qui la Mce doit-elle / peut-elle être dirigée ? *

L'un de nos membres propose de changer les statuts pour permettre la présidence à vie ou faire sauter/répartir la présidence.

7- AVEZ-VOUS UN COMMENTAIRE À AJOUTER ?